

85/772 du IER/06/85

1) ~~SECRET~~ /MESS-DGAS-DPAA-SP-P3
portant promotion ~~exceptionnelle~~ de Madame KOUSSALA née MAYOUKOU Laurentine, Professeur certifiée de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1984.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 5 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 61/62 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 5 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.8.56 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 64/155/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 64/155/FP-IE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 170/MT-IE du 25.6.1985 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/330 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/836 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/558 du 13.8.84 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u le décret 84/660 du 20.8.84 portant organisation des intérêts des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/771 /MESS-DGAS-DPAA-SP-P3 du IER/06/85 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1984 de Madame KOUSSALA née MAYOUKOU Laurentine, Professeur certifiée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo. . .
(/u le décret 67/304/MEV.DST du 30.9.67 modifiant le tableau d'avancement des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-IE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le rectificatif n° 84/223 du 19/10/84 du décret n° 84/558 du 13.8.84 portant nomination des membres du Gouvernement . . .

LE PREMIER MINISTRE :

ARTICLE 1er : Madame WILMA DA NEE LACROIX Française, Professeur Certifiée de Lycée de 1^{er} Degré, est affectée à la hiérarchie I des services sociaux (Lycée de la ville) de la ville de Brazzaville, est promue au 2^o échelon de son grade pour l'année 1985.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 103 de la loi n° 11 du 11.01.81 sur le statut de la fonction publique de la République Populaire du Congo et est signé par le Ministre de l'Éducation.

PAR LES PRÉSIDENTS MINISTRE,

à Brazzaville, le 1^{er} JUIN 1985

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
SECONDAIRE ET SUPPLÉMENTAIRE,

Daniel A B I B I.-

André GOMBE POUQUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'ÉCONOMIE,
DE LA MONÉTAIRE, DE LA COMPTABILITÉ,
ET DE LA PRÉVISION, SOCIÉTÉ,

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DE LA MONÉTAIRE,

Bernard COMBE LAMBERT.-

Yves C. GOMBE LAKOUNZOU.-

REPLIQUES :

REGG-CAB.....1
DPAA-DOSSIERS.....1
DEP.....2
DCAS.....1
DGB.....1
DCE.....1
E/COR.....1
E/COLLE.....2
E/COURRIER.....2
JOMEC.....1
INT. G. C. L.....1